

Les bénévoles constituent un maillon essentiel de la vie des clubs et peuvent bénéficier des dispositifs de valorisation suivants :

Le cadre d'éligibilité :

Afin de garantir une juste reconnaissance de l'engagement bénévole, la Commission fédérale du Bénévolat, avec le soutien du Bureau exécutif de la LFA, a acté que, seuls sont concernés par les dispositifs de valorisation, les fonctions exercées sans aucune perspective de rémunération.

En conséquence, l'éligibilité aux **distinctions** (District, Ligue, Fédérales), aux **week-ends** à **Clairefontaine** ainsi qu'à la **Journée Nationale des Bénévoles** à l'occasion de la Finale de la Coupe de France est conditionnée à la détention de l'une des licences suivantes :

- ✓ **Dirigeant(e),**
- ✓ **Volontaire,**
- ✓ **Membre individuel.**

A l'inverse, les titulaires des licences ou cartes ci-après, bien que pouvant être bénévoles, sont exclus de ces dispositifs :

- ✓ **Educateur fédéral,**
- ✓ **Animateur fédéral,**
- ✓ **Stagiaire éducateur,**
- ✓ **Arbitre,**
- ✓ **Ayant-droit,**
- ✓ **...**

LES DEMANDES DE DISTINCTIONS

Pour **valoriser l'engagement bénévole**, la Commission Fédérale du Bénévolat propose l'attribution de distinctions selon 3 niveaux :

- ✓ Les distinctions District,
- ✓ Les distinctions Ligue,
- ✓ Les distinctions Fédérales

Le District de Football de la Charente dispose d'un quota de distinctions pour chacun de ces trois niveaux et se réserve le droit de les attribuer aux bénévoles en fonction des demandes reçues.

La Commission Fédérale du Bénévolat a souhaité prendre en compte la possibilité de rupture de l'engagement bénévole durant une ou plusieurs saisons pour des raisons qui peuvent être diverses.

Le District de Football de la Charente limite les demandes de distinctions à 3 par club et par saison. Elles devront être faites au moyen d'un formulaire spécifique mis à disposition.

La campagne de distinctions pour la saison 2026-2027 sera ouverte du 1^{er} octobre au 31 décembre 2026.

Avant de remplir le formulaire de demande de distinctions il est impératif de prendre connaissance des conditions d'attributions décrites ci-dessous.

Les demandes seront étudiées par la commission Valorisation de l'Engagement Bénévole, **puis devront être homologuées** par la commission Ethique et Citoyenneté **et seront systématiquement rejetées si l'une des conditions listées ci-dessous est établie :**

- ✓ Être en état de suspension disciplinaire par la FFF, la Ligue ou le District de Football de la Charente,
- ✓ Être concerné par une instruction disciplinaire en cours. (Période entre la demande jusqu'à la date de la remise),
- ✓ Avoir eu une sanction disciplinaire grave (Agressions, bagarre, tricherie volontaire, ...) dans les 3 dernières années qui précèdent la date de la demande.
- ✓ Être dans un club impliqué sur les 3 dernières années par des faits graves :
 - Agression d'arbitre,
 - Bagarre générale,
 - Tricherie volontaire,
 -

Après étude des demandes reçues, la Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole propose les affectations réalisées au Comité de Direction du District, qui les étudie et les valide en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations de la Commission Fédérale du Bénévolat.

1° - Les Distinctions « District »

Quota Distinctions → de 12 à 24 par saison

Bronze	5 ans d'ancienneté révolus et +
Argent	10 ans d'ancienneté révolus et +
Vermeil	15 ans d'ancienneté révolus et +
Or	20 ans d'ancienneté révolus et +
Platine	25 ans d'ancienneté révolus et +

Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1^{ère} distinction District pour obtenir la seconde.

Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».

2° - Distinctions « Ligue »

Chaque saison, la LFNA attribue à chaque District un quota de distinctions **(Non défini à ce jour pour la saison 2026-2027)** dont il peut disposer.

Concernant les affectations de distinctions Ligue, après validation du Comité de Direction du District de la Charente, c'est le Comité de Direction Ligue qui valide les propositions en dernier ressort.

Argent	10 ans d'ancienneté révolus	1° on peut obtenir une distinction Ligue sans avoir de distinction District. 2° Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1^{ère} distinction Ligue pour obtenir la seconde. Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».
Vermeil	15 ans d'ancienneté révolus	
Or	20 ans d'ancienneté révolus	

3° - Distinctions « F.F.F » :

Le nombre de distinctions fédérales attribuées pour chaque Ligue est défini par la FFF et valable pour la saison en cours. La LFNA les répartit ensuite entre chaque district **(Quota non connu à ce jour pour la saison 2026-2027)**.

Concernant les affectations de distinctions Fédérales, après validation du Comité de Direction du District de la Charente, c'est le Commission Fédérale du Bénévolat qui valide les propositions en dernier ressort.

Médaille d'Argent	Après 10 ans d'ancienneté ou après une reconnaissance Ligue
Médaille de Vermeil	Titulaire médaille Argent + 5 ans
Médaille d'Or	Titulaire médaille Vermeil + 5 ans
Plaquette Bronze	Titulaire médaille d'Or + 5 ans
Médaille Jeunesse bénévole	Être âgé entre 16 et 25 ans et mener un projet associatif en lien avec le projet club, autre que sportif

4° - Médaille Jeunesse et Sports

Cette distinction honorifique, délivrée par l'Etat, vise à reconnaître l'engagement durable, désintéressé et exemplaire de femmes et d'hommes œuvrant au sein du mouvement sportif et associatif. Trois échelons de médailles sont disponibles (Bronze, Argent et Or) et attribués en fonction de l'ancienneté et de la qualité des services rendus.

Les démarches sont à effectuer auprès des services départementaux ou régionaux compétents de l'Etat pour les promotions du 1^{er} janvier ou du 14 juillet.

5° - Plaques anniversaires clubs FFF

Il existe 5 niveaux de remises de plaques anniversaires FFF pour les clubs :

Bronze	50 ans d'affiliation à la FFF
Argent	75 ans d'affiliation à la FFF
Or	100 ans d'affiliation à la FFF
Platine	125 ans d'affiliation à la FFF
5^{ème} niveau	150 ans d'affiliation à la FFF

Sur chaque plaque anniversaire, il sera noté la date d'affiliation à la FFF ainsi que **la date d'anniversaire de création du club**.

En cas de fusion, c'est l'affiliation de la fusion qui est prise en compte et non celles des clubs d'origine.

Les clubs éligibles et souhaitant se voir remettre une plaque anniversaire pourront être sollicités automatiquement par la Ligue ou se manifester d'eux-mêmes.

NB : Les anniversaires intermédiaires de dizaine (60, 70, 80...) seront étudiés par le Comité de Direction du District sur proposition de la Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole, mais ne seront pas éligibles à une plaquette FFF.

JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES

La Ligue de Football Amateur organise chaque année cette journée à l'occasion de la Finale de la Coupe de France, à Paris, afin de remercier, encourager et valoriser les bénévoles de toute la France.

La FFF attribue un quota à la Ligue qui redistribue au District qui sélectionne les bénévoles invités en respectant le critère suivant :

- ✓ Le bénévole (Dirigeant, Volontaire ou Membre individuel) doit totaliser au minimum 8 saisons d'ancienneté sur un total de 12 saisons sportives.

Pour la saison 2026-2027, le quota alloué au District de la Charente est non connu à ce jour. Les bénévoles seront invités à participer à ce week-end les 15 et 16 mai 2027.

La Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole propose la liste des candidats retenus, au Comité de Direction du District de la Charente pour validation.

WEEK-END CLAIREFONTAINE

Le week-end à Clairefontaine a vocation à fidéliser une nouvelle génération de bénévoles, récemment engagés.

La FFF attribue un quota à la Ligue qui redistribue au District qui sélectionne les bénévoles invités en respectant le critère suivant :

- ✓ Le bénévole (Dirigeant, Volontaire ou Membre individuel) doit totaliser au maximum 7 saisons d'ancienneté.

Pour la saison 2026-2027, le quota alloué au District de la Charente est de 4 bénévoles qui seront invités à participer à ce week-end les 3 et 4 avril 2027.

La Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole propose la liste des candidats retenus, au Comité de Direction du District de la Charente pour validation.

Par décision du Comité de Direction du 10/08/2026, ce guide du bénévolat et les conditions qui y figurent, ont été validées.



Isabelle Bonneau
Vice-Présidente
En charge du Pôle Citoyenneté
Animatrice Commission "Valorisation
de l'engagement bénévole"
06 21 71 63 66
isabelle.bonneau0@gmail.com

